

Dossier de presse

7 janvier 2019

# DSPeau

délégation de  
service public

assainissement

2020-2028

Contact Presse

Anthony Vasseur 06 12 09 46 72

Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole

3 rue du Colisée - 30947 Nîmes Cedex 9

04 66 02 55 55



Nîmes Métropole



nîmes  
métropole

**fiers**  
de notre avenir

La compétence de l'eau relève de Nîmes Métropole depuis sa création, en 2002, et celle de l'assainissement depuis 2005. Un processus de convergence des dates de fin de contrat a été mis en place depuis afin de réunir les 18 contrats existant sur le territoire et générer des économies d'échelle par la mise en œuvre d'un contrat unique.

Depuis trois ans, les élus et les services de Nîmes Métropole préparent la mise en place de ce nouveau contrat et sa mise en concurrence. Le principe de la mise en délégation du service public sous la forme d'un contrat unique réunissant les services publics de l'eau et de l'assainissement pour une durée de 8 ans a été approuvé par délibération du 5 février 2018.

Ces choix ont permis de stimuler la concurrence, d'optimiser les moyens du concessionnaires et de simplifier et clarifier les intervenants pour l'utilisateur.

## OBJECTIFS DE NÎMES MÉTROPOLE

Les objectifs que s'est fixé Nîmes Métropole sont de trois ordres :

- **Répondre aux exigences d'un développement durable**, par la préservation de la ressource en Eau, par l'amélioration du rendement du réseau de l'Eau potable, et en mettant en place une filière d'économie circulaire permettant de produire du biogaz grâce au traitement des eaux usées.
- **Améliorer le rapport qualité du service/prix de l'eau pour les concitoyens**, par le maintien de la bonne qualité de l'eau tout en faisant baisser le prix du service, par une relation usagers de qualité, par une modernisation des technologies au bénéfice de l'utilisateur, notamment la télérelève, afin de mettre de Nîmes Métropole à l'heure de la « smart city ».
- **Assurer une totale transparence** dans la gestion financière de ce service public, et un contrôle accru du délégataire dans l'exploitation du service, par l'exigence d'une **société dédiée**.

Publié le 13 février 2018, l'appel à concurrence a suscité 4 candidatures, SUEZ EAU France, SAUR, VEOLIA EAU, et la société espagnole, AGUAS DE VALENCIA, qui n'a finalement pas déposé d'offre. Les 3 offres reçues ont été examinées par la commission de délégation de service public réunie le 26 septembre 2018.

Les trois candidats ont été reçus au cours de trois séances de négociations, permettant aux candidats de faire évoluer leurs offres afin de répondre aux mieux aux objectifs de la collectivité.

Remises, le 14 décembre 2018, les trois offres finales ont été examinées selon des critères objectifs et des barèmes clairement indiqués dans le cahier des charges correspondant aux objectifs fixés :

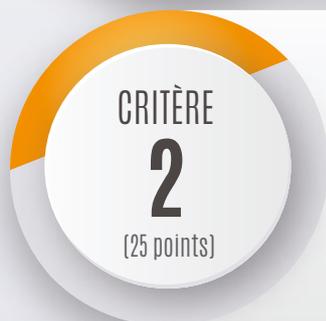
Répondre aux exigences  
du développement durable



### Pertinence et cohérence des charges au regard des objectifs techniques et patrimoniaux

- Engagement sur une amélioration du rendement du réseau d'eau potable d'au moins 80%
- Coût des investissements pour atteindre ce rendement

Améliorer  
le rapport qualité/prix  
pour le client



### Pertinence et cohérence de l'organisation et des mesures mises en œuvre au regard des objectifs de qualité de service à l'utilisateur

- Horaires d'ouverture et nombre de lieux d'accueil du public.
- Organisation générale des moyens humains
- Tarification des coûts d'accès au service et dimension sociale.
- Mise en place de la Télérelève, et de la Smart City



### Appréciation des paramètres économiques

- Niveau du prix du m3 et conditions d'actualisation
- Niveau et cohérence des recettes accessoires ne pesant pas sur l'utilisateur

Répondre aux exigences  
du développement durable



### Appréciation du rapport coût des investissements concessifs / Qualité et performances des investissements

- Construction d'une station de méthanisation pour la production de biogaz
- Autosurveillance des réseaux d'assainissement
- Sécurisation des sites d'eau potable

Assurer la transparence



### Qualité de la relation avec la maîtrise d'ouvrage

- Outils de gouvernance, association de Nîmes Métropole, et de la société civile
- Qualité du reporting

## JUGEMENT DES OFFRES

Garantissant **l'égalité des chances** des candidats :

- des **critères précis, quantifiables** et connus de tous les candidats
- des **règles objectives** de notation

Une **pondération des critères** selon l'importance que Nîmes Métropole y accorde :

- Critère 1 (objectifs) : 30 points
- Critère 2 (organisation, usagers) : 25 points
- Critère 3 (prix) : 20 points
- Critère 4 (travaux) : 15 points
- Critère 5 (gouvernance) : 10 points

Pour chaque critère, on attribue :

- la **note maximale** à la **meilleure offre**
- la **note moyenne** si l'offre respecte **seulement les objectifs** de Nîmes Métropole
- une **note entre la moyenne et le maximum** si l'offre est **meilleure que les objectifs visés**
- Une **note inférieure à la moyenne** si l'offre est **insuffisante au regard des objectifs** visés

Dans ce cadre, le rapport du Président au conseil communautaire sur le choix du concessionnaire présentera la candidature de **VEOLIA EAU qui a obtenu le score de 88,5 sur 100.**

Globalement les trois offres sont conformes aux dernières exigences réglementaires, respectent en tous points le cahier des charges de la consultation, et proposent les dernières technologies en matière de lutte contre les fuites d'eau potable, surveillance des réseaux d'assainissement, pilotage des installations de traitement, production d'énergie verte (biogaz) et transition énergétique, dématérialisation du service aux usagers (Télérelève).

Elles innovent dans la gestion d'un nouveau service unique pour l'ensemble des communes, avec une gouvernance renforcée (la société dédiée) et proposent des tarifs très compétitifs.

Cependant, l'offre de VEOLIA EAU se positionne en tête, en voici les caractéristiques :

CRITÈRE

1

## Pertinence et cohérence des charges au regard des objectifs techniques et patrimoniaux

**VEOLIA EAU s'engage sur un rendement de réseau de 82% .**

- Curage du réseau 15%
- Inspection du réseau (hydrozoom, drone, test à la fumée)
- Suivi de 26 zones d'activités polluantes
- Gestion des usines et audit de la chaîne d'autosurveillance de Nîmes Ouest
- Investissements libres eau potable : lutte contre les fuites, sécurisation de la production et de l'alimentation en eau (1,091 million d'€)
- Investissements libres assainissement : instrumentation de la collecte, lutte contre les odeurs, régulations des stations, REUSE, rééquipement de 6 stations, accroissement et désodorisation du compostage, panneaux photovoltaïques (2,720 millions d'€)

Évolution du rendement du réseau d'eau potable sur Nîmes Métropole



- Géoréférencement classe A sur affleurants en 2 ans
- Optimisation énergétique (-1484 MWh/an)
- Achats d'eau (6,397 millions d'€)
- Charges d'exploitation technique (36,101 millions d'€)
- Renouvellement programmé : 16,1 millions d'€ dont 72% Nîmes
- Renouvellement non programmé en eau potable (1,217 million d'€) et en assainissement (890 000€)

## CRITÈRE 2

### Pertinence et cohérence de l'organisation et des mesures mises en œuvre au regard des objectifs de qualité de service à l'utilisateur

L'offre de VEOLIA propose une organisation des services conforme à la situation actuelle, tout en ayant un plan ambitieux d'amélioration de la productivité :

- **118 agents au démarrage, 104 en 4<sup>ème</sup> année, 100 en fin de contrat**

Elle propose des délais d'interventions très satisfaisant grâce à une astreinte mobilisant 19 agents.

L'accueil des usagers à Nîmes sur des plages horaires conformes aux attentes s'accompagne de 4 autres points d'accueil répartis sur l'ensemble du territoire, dans des mairies. Le fonctionnement du centre d'appels téléphoniques est satisfaisant (<1,5 mn 80%), réponses aux courriers, application Internet.

Pour les clients en situation difficile, un fonds d'aides de 163 000 €/an est prévu. La tarification des services à l'utilisateur est la plus économique, avec des frais d'accès au service de (21 et 45 € si déplacement d'un technicien), les frais de relance pour impayés sont échelonnés à 3, 12 et 30 €.

**VEOLIA EAU s'engage à équiper 95% des usagers en Téléréleve en 3 ans**



# CRITÈRE 3

## Appréciation des paramètres économiques

Les trois offres proposent une économie sur la part délégataire de l'ordre de 25% à 30%. Ce qui prouve que la mise en concurrence a été efficace et a poussé tous les candidats à faire des efforts sur le coût de leurs services..

Pour rappel, voici la décomposition actuelle du prix de l'eau après la réduction de 5% du prix pratiquée en janvier 2018 à la suite de la réduction de la Redevance d'occupation du domaine public.

### Décomposition actuelle du prix de l'eau sur le territoire de Nîmes Métropole

	Eau	Assainissement	Total	
rémunération moyenne du délégataire HT	1,07	0,70	1,77	52 %
redevance moyenne agence de l'eau	0,36	0,1550	0,52	15 %
part Nîmes Métropole (obtenue par différence) HT	0,59	0,50	1,09	32 %
prix voté HT (délibération du 6 février 2018)	2,0164	1,3590	3,3754	
<b>prix TTC</b>	<b>2,1273</b>	<b>1,4949</b>		

Moyenne du prix de l'eau et de l'assainissement estimé en France à **4,13€/m3 en 2018**

L'offre de VEOLIA EAU permettra demain d'avoir un tarif délégataire :

- Service de l'eau potable : 0.6050 €.HT/m3
- Service de l'assainissement : 0.6850 €.HT/m3
- **Prix global pour les deux services : 1.2900 €.HT/m3**

Si le prix de VEOLIA au m3 n'est pas le meilleur proposé, il dépasse quand même les objectifs fixés par les élus. Par ailleurs, d'autres paramètres économiques sont à prendre en compte :

- Formule d'actualisation avec un terme fixe de 20%
- Assiettes de facturation : 133 (eau) et 104 (assainissement) millions de m3
- Répartition cohérente entre l'eau potable et l'assainissement
- Valeur Nette Comptable à payer par la collectivité avantageuse (30,842 millions d'€)
- Frais de siège extrêmement réduits

Enfin, les recettes accessoires proposées par l'offre de Véolia sont les plus fortes (33,509 millions d'€)

- Travaux neufs et de renouvellement sur branchements d'eau et compteurs (17,2 millions d'€)
- Produits accessoires (11,3 millions d'€)
- Conventions de dépotage (2,6 millions d'€)

## CRITÈRE 4

### Appréciation du rapport coût des investissements concessifs / Qualité et performances des investissements

La future station de méthanisation proposée par VEOLIA EAU permettra le traitement de l'ensemble des boues de Nîmes Métropole pour produire du biométhane dont le volume sera équivalent, à terme, à la consommation de la future flotte de transports en commun du réseau Tango.

- Procédé simple
- Construction sécuritaire
- 1er injection automne 2021
- Performance supérieure à l'objectif de la collectivité

L'offre de VEOLIA EAU était par ailleurs la meilleure concernant l'autosurveillance des réseaux d'assainissement et la sécurisation des sites d'Eau potable.



CRITÈRE  
**5**

## Qualité de la relation avec la maîtrise d'ouvrage

La proposition de VEOLIA EAU est de créer d'une société dédiée sous forme de Société Anonyme dont l'actionnaire sera Veolia CGE-CEO, avec une obligation de recapitalisation à hauteur de 500 000€.

Cette forme permettra aussi la mise en place d'un Conseil d'administration ouvert aux tiers (4 sièges/10) choisis par la collectivité.

L'offre VEOLIA EAU propose aussi de mettre à disposition des services de Nîmes Métropole un agent 3 jours par semaine au sein des bureaux de la collectivité.

Le contrôle et la surveillance de la société dédiée seront assurés par un Comité de pilotage, dont un comité financier avec un représentant de la collectivité.



# CONCLUSION MIEUX, MOINS CHER

## Répondre à l'exigence du développement durable

- Amélioration du rendement du réseau à un niveau de 82%
- Développement d'une filière d'économie circulaire Biogaz

## Améliorer le service rendu au client

- Des conditions économiques rendant une baisse de prix possible et d'ores et déjà un baisse du tarif délégataire de l'ordre de 25 à 30%
- Modernisation du service avec la mise en place de la Télérelève et Smart City

## Assurer une transparence totale pour les citoyens

- Mise en place d'une société dédiée avec des frais de siège réduits et un reporting permanent.
- Ouverture de la gouvernance à la société civile et aux associations

Le tout en générant une **économie immédiate de 9M€ dès 2020**, qui devrait **avoisiner 80M€ sur la durée du contrat** qui nous permettra de **financer les schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement qui s'élève à 168M€** sur la durée du contrat en conservant un ratio de désendettement inférieur à 7,2 années.